

**EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2017**

(le compte rendu complet peut être consulté en mairie)

**Présents** : Sylvie MALESTROIT - Paulette GICQUEL – Philippe BIDAN – Martine VALLEE – Stéphane FOUCAULT – Gwenaëlle PESTEL – Michel HAMON – Benoît JAN – Hervé LE DOUCEN – Réjane COEURET - Lynda LE PORS – Armand BIDAN – André LE TINNIER – Patricia CHOUPEAUX –

**Absente excusée** : Stéphanie LE BARS pouvoir à Patricia CHOUPEAUX

**Secrétaire de séance** : Michel HAMON

Le compte rendu de la réunion du 18 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.

**FIN D'ACTIVITE DU SAAD**

Le Conseil Municipal est informé que la préfecture va émettre un arrêté de fin d'activité du service SAAD de LA MOTTE (transfert vers le CIAS). Juridiquement la structure n'existera plus au 31/12/2017.

**TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE**

3 scénarios ont été présentés au Conseil Municipal en présentant les points et les points faibles de chacun d'entre eux.

**EMPRUNT BUDGET ASSAINISSEMENT**

Afin financer les travaux « de remise à niveau de la station d'épuration », un emprunt sera contracté auprès de LA BANQUE POSTALE

**PLUi – DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Le Conseil Municipal décide d'accepter la délégation par LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE au profit de la commune de LA MOTTE, de l'exercice du droit de préemption urbain dans les zones U et AU à vocation résidentielle, à l'exception des zones UY, UZ et AUy.

**RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le rapport 2016 établi par la DDTM sur le prix et la qualité du service public d'assainissement dont les principales données sont les suivantes, a été présenté au Conseil Municipal :

**Exploitation** :

La Société VEOLIA eau – CGE a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service conformément au contrat d'affermage qui a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012. La commune garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

**Population desservie** :

1 365 habitants  
553 abonnés (- 0.7 % par rapport à 2015)

**Volume facturé** :

37 469 m<sup>3</sup> (-7.9 % par rapport à 2015)

**Linéaire de réseaux** :

13.31 Km de réseau séparatif d'eaux usées

**Boues évacuées** :

11.8 T matière sèche (8.9 t en 2015)

**Prix**

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m<sup>3</sup> consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m<sup>3</sup> par an payera 353.61€ (sur la base du tarif du 1<sup>er</sup> janvier 2016, toutes taxes comprises) ; soit en moyenne 2.95 €/m<sup>3</sup> (+0.3 % par rapport à 2015).

Sur ce montant, 39.37 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 45.42 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 15.23 %).

Le Conseil Municipal approuve ce rapport annuel.

**CLASSEMENT DE VOIRIE**

Le chemin des allouettes a fait l'objet de travaux d'enrobés.

N° parcelles	Lieux-dits	Linéaire (en ml)
ZA 54	Les prés	194
ZA 126	Les prés	4
ZA 124	Les prés	143
<b>TOTAL</b>		<b>341</b>

Le Conseil Municipal décide d'intégrer dans la voirie communale les routes ci-dessus désignées, ce qui porte la longueur de voirie communale à :

✓	Voies classées communales	86 141 ml
✓	Voies à caractères de rues	7 031 ml
	<b>Total</b>	<b>93 172 ml</b>

**PREBYTERE : AVIS DU DOMAINE**

Le Conseil Municipal est informé que le pôle d'évaluation domaniale a estimé la valeur du presbytère à 110 000 €

**INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Une enquête publique est ouverte du 29 novembre au 27 décembre 2017 suite à la demande présentée par le Gaec de LA BOULAIE afin d'obtenir l'autorisation d'exploiter un élevage porcin au lieu-dit « la boulaie » PLEMET à LES MOULINS.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sous réserve du respect de la réglementation en vigueur.

**MOBILIER CLUB HOUSE**

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de BUR0 56 pour 773.04 € TTC afin d'équiper le Club house d'un bureau, d'un fauteuil et d'une armoire.

**RECENSEMENT DU 18 JANVIER AU 17 FEVRIER 2018**

M. LEON Fernand, Mme DROZ Nathalie, Mme VALY Christelle et Mme DUROS Marie Christine ont été retenus pour assurer la mission d'agent recenseur